

## **Rapport de la commission au conseil intercommunal**

Préavis N° 3/09.2020

Comptes 2019/Rapport de gestion 2019

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Réunie en séance le mardi 16 juin 2020, en présence de Mr Daniel Vouillamoz, Directeur de l'ARASMAC, de Mme Podio, Présidente du Codir, de M. Hennard, membre du Codir et de Mme Girard Boursière, la commission de gestion a examiné le Préavis N° 3/09/2020 relatifs au comptes 2019, ainsi qu'au rapport de gestion 2019.

### **Préambule**

Lors de cette séance, les comptes de fonctionnements ont été présentés par centre de charges et les différences justifiées. Les membres de la commission ont été renseignés et tous les éclaircissements ont été fournis, aidés en cela par un préavis du CODIR précis et détaillé. Concernant le rapport de gestion, nous avons également pu profiter d'une présentation minutieuse laissant place à de nombreuses explications. Ces échanges ont laissé apparaître une gestion rigoureuse.

Au vu de ce qui précède, la commission est donc à même de transmettre au conseil intercommunal leur rapport sur ces deux objets.

## **Comptes 2019**

### **Échanges et commentaires**

#### **CSR**

Fonds de réserve : il était questionné sur le nombre important de fonds réserve. Il est expliqué que c'est une obligation cantonale et pas un choix.

#### **AAS**

La participation des communes est de Fr. 23.00/hab. au lieu des 23.60/hab. prévu au budget ce qui est dû au boucllement des comptes.

## **CRD**

En cours d'année 2019, il y a eu une augmentation du nombre des ETP financés par la DGCS passant de 1,95 à 2,17.

## **AJEMA-AFF**

Les comptes de ces trois départements n'amènent pas de commentaires particuliers de la part de la commission de gestion.

## **Rapport de gestion 2019**

### **Échanges et commentaires**

(6.1) Notre attention est également attirée par une sensible hausse de dossiers par rapport à 2018. Cette légère hausse de 1.41 % (109 dossiers) ne génèrent pas de moyens financiers supplémentaires car il est constaté que le recours à l'aide sociale se fait, pour une partie des bénéficiaires, sur une plus courte durée.

(8.1) La fréquentation des différents bureaux des AAS est en légère baisse et ce depuis 2017, cela même si les dossiers ne le sont pas forcément. Il est constaté qu'un changement de comportement de la population en est principalement la raison. En effet, les gens se déplacent moins et font plus d'appels téléphoniques ainsi que des courriers.

### **Conclusion**

Les comptes 2019 ont été vérifiés par le fiduciaire BDO, selon la Norme d'audit/Suisse relative au contrôle restreint. Le rapport révèle que sur la base de leur examen succinct, ils n'ont pas relevé d'éléments leur permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979. Dès lors, ils recommandent d'approuver ces comptes tels que soumis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les conseillers de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le conseil intercommunal de l'ARASMAC

- Vu le préavis du CODIR 3/09.2020 et le Rapport de gestion 2019,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion chargée de l'étude de ces deux objets,
- Considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour

Décide

- D'approuver les comptes 2019 relatifs et d'en donner décharge au Comité de direction ainsi qu'à la commission de gestion de l'ARASMAC
- D'approuver le rapport d'activité 2019,

Au nom de la commission,



Mme Margarita Pache, Lussy-sur-Morges



M. Claude Crottaz, Aubonne



M. Jean-Louis Babst, L'Isle



M. Éric Rondot,ully



Mme Patricia Crescini, rapporteuse

